

CONÇU POUR LE SUCCÈS, PRÊT POUR L'AVENIR

Le Green Deal est lancé ! S'appliquant à l'ensemble des acteurs économiques dont les institutions financières - via la taxonomie européenne, le règlement SFDR et la directive CSRD - ce grand défi réglementaire fixe un nouveau cap : rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050. De ce postulat, la prise en compte des critères ESG dans la gestion des investissements apparaît comme le nouveau levier incontournable.

Historiquement, la gestion d'actifs reposait sur une analyse classique performance / risque, force est de constater que les dernières directives européennes ont largement rebattu les cartes. Désormais, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) prennent une place prépondérante sur le marché financier.

Créée en 1999 par Philippe Grégoire, professeur de Finance à la Louvain School of Management de l'UCLouvain et par Philippe Vandooren, actuel CEO, AMINDIS a pour ambition d'offrir une solution d'analyse de portefeuilles destinée aux gestionnaires d'actifs institutionnels et aux assureurs. L'objectif ? Proposer une plateforme intégrée couvrant la gestion

opérationnelle, le suivi analytique ainsi que la production de rapports.

« Les exigences de nos clients dépendent naturellement de leur secteur d'activité. Mais globalement, les investisseurs ont aujourd'hui besoin d'intégrer dans leur choix la durabilité des entreprises » introduit Philippe Vandooren. « Pour les gestionnaires d'actifs, les demandes principales se divisent en 3 catégories : les outils d'analyse et de reporting aux clients, les analyses de suivi pour les gestionnaires et la production de rapports réglementaires. Les compagnies d'assurance recherchent l'intégration opérationnelle des activités de la gestion de portefeuille, un outil de suivi, ainsi qu'un modèle de simulation pour optimiser l'allocation d'actifs ».



Philippe Vandooren

Bio Express

- 1999 : Création de la société en Belgique
- 2002 : Expansion internationale
- 2007 : Implantation en France
- 2014 : Expansion aux Etats-Unis
- 2016 : Réécriture de la solution en utilisant les nouvelles techniques de développement
- 2019 : Développement du concept IRR au travers de l'attribution de performance ESG
- 2022 : Nouvelle méthodologie d'attribution carbone

TAILORED FOR SUCCESS
READY FOR THE FUTURE

Analytics

YTM	Duration	Average Life	Basis Point Value	Convexity
0.88	4.55	4.84	5.09	0.25

La plateforme dédiée à l'IRR

Au-delà des exigences du marché et des clients, les gestionnaires d'actifs et les assureurs font donc face à une pression de plus en plus accrue.

Dans ce sens, et depuis plusieurs années, AMINDIS a fait le choix de positionner l'ESG au centre de la solution, dans le but de résoudre la nouvelle équation performance / risque / critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

« La problématique IRR (Impact, Risque, Return) nous a poussé à prendre en compte la durabilité des investissements et ce à tous les niveaux : dans l'optimisation du portefeuille, dans le suivi des données extra-financières, dans la mesure de performance de la stratégie au travers de l'attribution ESG, dans la définition des règles de conformité, dans la

production de rapports client ou réglementaires etc. Ainsi, nous offrons à nos clients une plateforme unifiée innovatrice, qui combine ces trois axes de la gestion de portefeuille » continue Tadeusz Tombinski, responsable commercial et marketing de la société.

Dans ce sens, la plateforme intègre donc une méthode d'attribution de performance ESG propre. La logique est d'intégrer les nouvelles contraintes, au-delà de la performance des titres... pour pouvoir à terme optimiser cette dernière ! Au travers de la sélection de ces nouvelles variables, il est ainsi possible de quantifier la prise en compte des contraintes sur l'ESG. Il ne s'agit donc pas simplement d'appréhender ces critères pour contenter le marché, mais de constater ce qu'ils rapportent. Le but ? Répondre avec des valeurs objectives, pour que les ESG deviennent un véritable levier ROI.

Humain et ancrage européen

Sur base de ce nouveau paradigme, AMINDIS a donc mis au point un outil capable d'englober l'ensemble du spectre financier : bien !

Cela étant dit, le savoir-faire éprouvé de la structure offre également à sa clientèle plusieurs avantages de poids dont un ancrage résolument européen.

« À l'heure des consolidations multiples dans le secteur, généralement via l'absorption d'entreprises par les anglo-saxons, notre positionnement nous permet de proposer une véritable proximité à nos clients notamment au niveau des défis réglementaires » précise dans un deuxième temps Monsieur Tombinski.

À cela, s'ajoute également un accompagnement d'envergure ; un suivi effectué par des équipes issues du monde de la finance et de l'assurance, parlant le même langage que la clientèle.

« Au final, notre solution pousse l'automatisation des processus au maximum pour minimiser les tâches manuelles et répétitives des équipes de nos clients. Résultat ? Ces derniers peuvent totalement se concentrer sur leur cœur de métier. En parallèle, nos équipes leur offrent une proximité et une assistance sans commune mesure, source d'opportunités et de croissance » conclut finalement Monsieur Vandooren.

« De cette approche, et de la réussite qui en découle, nos objectifs sont maintenant clairs : devenir un acteur de référence en Europe dans notre domaine d'expertise, à savoir l'ESG, la performance et le risque. En pratique, cela passe par l'extension des équipes commerciales et par le déploiement du marketing digital de manière large. En termes de produits, nous concentrons nos actions sur des innovations en matière d'analyse tel que le développement d'une méthode d'attribution de performance carbone, ainsi que sur la mise à disposition de l'ensemble des fonctionnalités pour les nouvelles réglementations liées à la finance durable ».

